

**Monsieur Eric DOLIGE**  
**Sénateur**  
**15 rue de Vaugirard**  
**75291 PARIS CEDEX 06**

Paris, le 23 juin 2011

N° 090-2011/Pdt  
JMB-CTN/VR

Monsieur le sénateur,

Nous avons pris connaissance de votre rapport parlementaire sur *la simplification des normes applicables aux collectivités locales*. Si quelques mesures recourent nos analyses, la majorité de vos propositions relative aux questions d'accessibilité constituent un recul incompréhensible et au demeurant inacceptable, que nous allons dénoncer par voie de presse.

Près de 20 millions de personnes en France sont concernées de près ou de loin par le handicap, et l'accessibilité ne saurait être réduite à une revendication sectorielle. Enjeu aussi pour les personnes âgées, les parents avec poussettes, les blessés temporaires, sans oublier le confort procuré aux personnes valides, l'accessibilité constitue un axe majeur de développement durable.

Pilier d'une société ouverte à tous, elle concrétise un des droits citoyens les plus précieux : celui d'aller et de venir librement, et ne saurait souffrir d'aucune exception de principe, sous peine de discrimination manifeste.

Si nous pouvons comprendre cela dit que l'accès aux services et prestations d'un établissement recevant du public devienne le critère déterminant de son accessibilité (en sachant que la loi du 11 février 2005 prévoit déjà ce type de dérogations...), nous refusons catégoriquement ce type d'hypothèse pour les bâtiments neufs.

Le surcoût étant par ailleurs minime (1 % du montant de la construction selon le rapport officiel de la banque mondiale), nous voyons bien que l'obstacle financier ne tient pas et relève bien davantage d'un manque de conviction politique.

Si la loi du 11 février 2005 renforce des sanctions pénales, que vous proposez de supprimer, c'est bien que la « bonne volonté », 36 ans après la loi de 1975, ne suffit plus...

.../...

Lors de l'élaboration de votre rapport, vous nous avez auditionnés. Nous vous avons exposé nos positions, qui se situent dans le prolongement de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, que la France a ratifiée et la proposition de la commission européenne d'« acte européen sur l'accessibilité » en 2012. Nous aurions vivement souhaité vous rencontrer à nouveau, pour aborder également d'autres sujets qui nous concernent directement

Nous vous proposons de vivre une journée en fauteuil roulant dans votre canton, démarche que d'autres élus ont déjà fait, et qui vous permettrait de mieux appréhender les multiples obstacles et contraintes rencontrées par les personnes en situation de handicap au quotidien : accessibilité au logement, déplacement dans la ville, accès aux commerces, aux administrations, aux lieux publics, aux salles de réunion, aux locaux de travail, aux espaces de loisirs...

Parce que la liberté d'aller et venir des personnes en situation de handicap est encore aujourd'hui semée d'entraves humainement inacceptables et nécessite un soutien politique sans faille, nous en espérons vivement que vous comprendrez le sens de notre démarche et accepterez notre proposition de rencontre.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Sénateur, en notre haute considération.



**Jean-Marie BARBIER**